



Grille tarifaire — LOCAUX et ATELIERS

En vigueur le : 1er septembre 2026

		Salle de conférence	Local de répétition			Local de répétition	Salle de production
			Système de son de base, éclairage permanent, mobilier			Équipement spécialisé inclus	Équipement spécialisé inclus
		2167	A — 3153	B — 3125	C — 3133	A — 3153	1124
A	– Compagnies professionnelles en arts de la scène admis à la Ville de Sherbrooke – Artistes inscrits au Répertoire culture de la Ville de Sherbrooke ayant une pratique professionnelle active*	5 \$/heure				6,25 \$/heure	10 \$/heure
B	– Artistes ou organismes en arts de la scène résidant sur le territoire 05 -Estrie ayant une pratique professionnelle active*	10\$/heure				12,25\$/heure	20\$/heure
C	- Diffuseurs, partenaires et organismes de soutien en arts de la scène de l'Estrie - Organismes de loisir culturel en arts de la scène admis à la Ville de Sherbrooke	11,25\$/heure	12,50\$/heure			16,25\$/heure	25\$/heure
D	- Artistes ou organismes en arts de la scène résidant à l'extérieur du territoire 05 -Estrie ayant une pratique professionnelle active*	17,50\$/heure	18,75\$/heure			22,50\$/heure	31,25\$/heure
E	- OBNL, compagnies ou artistes autres (incluant les académies et écoles privées œuvrant en arts de la scène) offrant des cours, ateliers et formations de groupe de plus de deux personnes*	21,25\$/heure	25\$/heure			32,50\$/heure	50\$/heure

[*] Une/un artiste a une pratique professionnelle active si, depuis les deux dernières années,

- son occupation principale est la pratique de son art;
- la reconnaissance de ses pairs s'est manifestée par une bourse ou tout autre soutien à la recherche ou à la création;
- elle/il a été lié(e) de façon contractuelle avec une compagnie professionnelle en arts de la scène ;
- le coaching offert par un artiste professionnel à une ou deux personnes demeure admissible au tarif artistes professionnels ayant une pratique active, soit les tarifs A, B et D.



Grille tarifaire - ATELIERS

En vigueur le: 1er septembre 2026

		Atelier	
		Costume	Décor
		2175	1121
A	- Compagnies professionnelles en arts de la scène admis à la Ville de Sherbrooke - Artistes inscrits au Répertoire culture de la Ville de Sherbrooke ayant une pratique professionnelle active*	6,25\$/h 31,25\$/jour	7,50\$/h 37,50\$/jour
B	- Artistes ou organismes en arts de la scène résidant sur le territoire 05 -Estrie ayant une pratique professionnelle active*	12,50\$/h 62,50\$/jour	15\$/h 75\$/jour
C	- Diffuseurs, partenaires et organismes de soutien en arts de la scène de l'Estrie - Organismes de loisir culturel en arts de la scène admis à la Ville de Sherbrooke	15\$/h 75\$/jour	18,75\$/h 93,75\$/jour
D	- Artistes ou organismes en arts de la scène résidant à l'extérieur du territoire 05 -Estrie ayant une pratique professionnelle active*	22,50\$/h 112,50\$/jour	27,50\$/h 137,50\$/jour
E	- OBNL, compagnies ou artistes autres (incluant les académies et écoles privées œuvrant en arts de la scène) offrant des cours, ateliers et formations de groupe de plus de deux personnes*	31,25\$/h 156,25\$/jour	37,50\$/heure 187,50\$/jour

[*] Une/un artiste a une pratique professionnelle active si, depuis les deux dernières années,

- son occupation principale est la pratique de son art;
- la reconnaissance de ses pairs s'est manifestée par une bourse ou tout autre soutien à la recherche ou à la création;
- elle/il a été lié(e) de façon contractuelle avec une compagnie professionnelle en arts de la scène ;
- le coaching offert par un artiste professionnel à une ou deux personnes demeure admissible au tarif artistes professionnels ayant une pratique active, soit les tarifs A, B et D.



NOTES sur les tarifs

1. Les taxes (TPS-TVQ) s'appliquent sur la location des locaux et ateliers ;
2. Des frais de location d'équipements spécialisés et de service technique peuvent s'appliquer ;
3. Des frais d'accueil sont applicables lors de l'utilisation des locaux en dehors des heures régulières d'ouverture ;
4. Un tarif réduit sera appliqué pour la réservation des locaux non occupés ;
5. Des frais de trois heures de réservation minimum sont appliqués lors des réservations de basse saison.

Heures régulières d'ouverture:

Lundi au vendredi de 9h à 22h

Samedi de 9h à 17h

Dimanche fermé